



Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 077-217704949-20240125-DELIB2024_001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17/01/2024	Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,
Date d'affichage 25/01/2024	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....14 Votants.....19	Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Hermann TYNDAL, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Geneviève DARGNAT, Bernadette CAPDEVILLE, Michel DOYEN, Gerty EMBOULE et Josiane PACHOLSKI. formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés avec procuration : Valérie BOCQUEL pouvoir à Pascale PALARD, Elisabeth FRONTIN pouvoir à Brigitte GOUYON, Maud Thoury pouvoir à Daniel DESSOGNE, Clément ROCY pouvoir à Eric SAINT-SEBASTIEN, Nicolas POUZET pouvoir à Daniel PIGNOT Absent(s) : Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN, Nassima VIGUIER et Sébastien DERREUMAUX
Réf : 2024-001 Objet : Décision du Maire Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 11/9/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 11/9/2023 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2024-001- **Décision du Maire**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions signées depuis la séance du 14 décembre 2023 :

- Décision signée le 7 décembre 2023 :
Contrat de prestation de services pour la mise à jour, le traitement, la maintenance des archivages de la mairie, formation sur logiciel et hébergement des données actuels - Société ARKEA WEB - Coût 9920 € HT pour 2024. Coût annuel pour les autres années 720 €/an.
- Décision signée le 22 décembre 2023 :
Contrat de prestation pour un informaticien, intervention une fois par semaine en mairie - Société PR2i - Coût 1658.33 HT pour une durée d'un an.
- Décision signée le 22 décembre 2023 :
Convention de partenariat avec GUÊPES FRELONS & ABEILLE MOI pour l'éradication de nid de frelons asiatiques, européens, et guêpes sur la Commune. Adhésion 1000 € pour deux ans de contrat et coût à chaque intervention selon la taille des nids.
- Décision signée le 12 janvier 2024 :
Convention pour l'occupation temporaire du domaine public Fluvial pour l'ouvrage de rejet en Seine des eaux pluviales exutoire rue du Port - Voies Navigables de France - Coût : 165.18 € pour une durée de cinq ans.
- Décision signée le 15 janvier 2024 :
Convention pour le droit d'accès au logiciel RH et Finances avec JVS MAIRISTEM - Coût : 7 839.30 € HT pour une durée de trois ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 25 janvier 2024


Le Maire,
A. MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE